

# Commune de Gesves

## Démographie et économie

- 7236 habitants
- Age moyen est de 39,5 ans
- 3 ménages sur 10 est avec enfants
- 1549 habitants de plus de 60 ans
- 9,3 % taux de chômage
- 1,33 voitures par ménage
- Pas de gare et seulement 5 lignes de bus

. Augmentation de + de 10 % de la population ces 10 dernières années ( double de la moyenne Wallonne ) . Cependant, les prévisions démographiques annoncent un taux de croissance inchangé d'ici 2035 .

. L'âge moyen est relativement élevé. Vieillessement progressif de notre population.

. Gesves est une commune à indicateurs économiques + . Le revenu médian a augmenté de 17% de 2010 à 2015. Mais la disparité est grande . Augmentation de familles monoparentales et des RIS.

## Cadre de vie et urbanisme :

- 6500 ha
- Densité de la population : 110 Hab/km
- Plus de la moitié du territoire : zone agricole
- 1/3 de bois/forêts
- 9/10ème du territoire n'est pas urbanisé
- Un cadre de vie rural de qualité à préserver ( SDC et GCU : outils révisés en 2015)

## Typologie du logement :

- 68 % des logements gesvois sont de type 4 facades ( le plus consommateur d'espace et le plus compliqué pour la performance énergétique )
- Seulement 8% de constructions type appartements ( moyenne Wallonne est de 47 % )
- 80 % des logements gesvois sont occupés par leur proprio .
- 41 % du bati gesvois date d'avant 1900 ( enjeu en terme d'isolation )
- Potentiel foncier ( rapport de la superficie des terrains encore dispos pour l'urbanisation et l'ensemble des terrains affectés à l'habitat ) est de 35,9 % et = 232 Ha de potentiel foncé localisé en zone d'habitat à caractère rural.
- Prix des terrains sont < à la moyenne Wallonne mais le prix des maisons a explosé .

## Logements publics :

- 67 biens publics sur la commune . 23 gérés par l'AIS Andenne Ciney ,29 par les Logis Andennais
- Le reste du parc est géré par le service logement et le CPAS .
- La région nous impose 10 % de logements sociaux pour notre commune ;nous en avons +/- 3 % .

## Politique communale du logement :

La commune est un des acteurs dans la mise en place d'une politique de logement.

Cependant ,celle-ci n'a pas de prise sur le marché immobilier et ses prix qui sont sans cesse à la hausse .

- Difficultés pour les – de 35 ans , qui sans apport financier , sont obligés de quitter la commune .  
**Propositions** : Favoriser les logements à loyers modérés ,que nos jeunes puissent économiser et pouvoir acquérir un bien .
  - . Projets avec promoteurs privés .
  - . Réserver dans les nouveaux lotissements , une partie du logement à prix accessible . ( rue bourgemesre Bouchat ,un immeuble de plusieurs apparts )
  - . A travers l'AIS et les Logis Andennais ,favoriser l'attribution de logements aux jeunes, aux familles monoparentales et aux aînés .
  - . Actuellemnt , discussion avec un promoteur privé pour développer 9 logements à loyer modéré .
- Difficultés pour les aînés face au logement ( logements plus adaptés, trop grands etc ... ).  
**Propositions** : Favoriser le maintien de ceux-ci à domicile .
  - .Services à domicile .
  - . Cuisine de collectivité : transformation d'aliments et préparation de repas , et leur livraison .
  - . Bar à soupe .
  - . Faire connaître « Bien vivre chez soi » ; plateforme : conseillers en aménagements qui donnent recommandations pour adapter le logement .
  - .Logements kangourous : Donner un cadre réglementaire à la division de logements . Jusqu'à présent ,la division de logements se fait de manière verticale . Pour les aînés , la division horizontale serait plus judicieuse ( aménager le rez ,pour ces derniers ). On y réfléchit , on y travaille .Collaboration avec le GAL et les communes voisines . Pour l'instant ,on traite au cas par cas .